

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – La Réunion, le 14 décembre 2022

Remise des Trophées (2^{ème} édition) de l'Achat Responsable de La Réunion

Le Département de La Réunion, les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF) et la CINOR sont les grands lauréats de l'édition 2022, récompensés pour leur engagement dans une politique d'achat responsable exemplaire au service du territoire et de sa population

À l'occasion du comité plénier du 14 décembre présidé par Dominique VIENNE, président du HCCP de La Réunion, et en présence de la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de La Réunion, Nathalie Infante, les lauréats des Trophées 2022 de l'Achat Responsable, organisés par la Maison de l'emploi du Nord de La Réunion représentée par sa Présidente, Brigitte ADAME, sont venus recevoir leur prix à Sainte-Clotilde, au Pôle formation de la CCI. Pour la 2^{ème} année consécutive, ce concours et cette cérémonie de remise des prix mettent en lumière des stratégies d'achat responsable exemplaires dont les impacts sont mesurés en termes d'insertion sociale, de préservation de l'environnement et de performance de la commande publique.

Le concours salue et encourage les pratiques d'achat responsable et favorise le partage d'expériences

Pour cette 2^{ème} édition, les Trophées ont suscité, une fois encore, l'intérêt des acheteurs publics et privés qui ont montré, au travers de leurs réalisations, leurs capacités à mener des démarches exemplaires et originales pour faire des achats responsables et durables comme l'ont souligné Brigitte ADAME, Présidente de la MDEN et Dominique VIENNE, Président du HCCP.

« Depuis une quinzaine d'années, les lois et les réglementations impactant le code de la commande publique, confirment et renforcent toujours plus la prise en compte des enjeux du développement durable dans la commande publique (Loi sur transition énergétique et la croissance verte, loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, loi climat et résilience, etc.). L'ensemble de ces textes législatifs exigent toujours plus, des acheteurs soumis au code de la commande publique à pratiquer un achat durable et responsable.

Face à ces exigences réglementaires dans un calendrier contraint et aux attentes sociétales notamment celles des nouvelles générations rompues aux problématiques du développement durable, les acheteurs déjà engagés dans cette transition doivent pouvoir être accompagnés pour aller plus loin dans leurs pratiques afin notamment d'atteindre les objectifs en 2025 fixés par le PNAD : 100% des contrats avec une considération environnementale et 30% des contrats avec une considération sociale.

L'achat durable doit se généraliser dans nos pratiques, et nous devons progresser aussi loin que possible dans cette voie, avec des objectifs mesurables et atteignables.

J'adresse toutes mes félicitations aux lauréats, et je tiens également à remercier l'ensemble des candidats, qui nous démontrent leur volonté d'assurer un impact positif par leurs achats responsables et durables. »

Brigitte ADAME, Présidente de la Maison de l'emploi du Nord

« Ces Trophées ont vocation à valoriser les réalisations exemplaires et vertueuses des acheteurs réunionnais et d'inciter à la mise en œuvre de démarches d'achats responsables et durables.

Toutes nos félicitations aux lauréats qui mettent en œuvre, au quotidien, une politique d'achat responsable en faveur de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et du développement économique, suivant la définition de l'ObsAR (Observatoire des Achats Responsables).

Les résultats concrets de leurs actions sont la preuve que l'achat responsable est une question de volonté de la part des acheteurs publics de s'engager, aux côtés de leurs fournisseurs, dans une nouvelle manière de faire de la commande publique. »

Dominique VIENNE, Président du Haut Conseil de la Commande Publique

Initié par la MDEN et le HCCP, avec le soutien de la Direction de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DEETS), ce concours est ouvert (gratuitement) à tous acheteurs, organismes de droit public ou privé, dont le siège social est situé à La Réunion. Les Trophées de l'Achat Responsable (<https://www.achat-responsable.re>) ont pour objectif de récompenser les acheteurs publics et privés de La Réunion, pour leurs actions visant à améliorer leur pratique d'achat, dans le respect des procédures réglementaires par :

- La mise en place d'une organisation plus performante ou innovante,
- L'utilisation de la commande à des fins sociales,
- L'intégration de fins environnementales.

Les Trophées sont constitués de 3 catégories : **Commande environnementalement responsable**, **Commande socialement responsable** et **Performance et innovation de la commande**. En 2022 ils ont bénéficié du relais de deux partenaires médias qui ont accompagné les organisateurs du concours dans la communication de l'appel à candidatures : Le Mémento, mensuel économique de l'île de La Réunion et de l'Océan Indien www.memento.fr/ et Décision Achats, magazine national dédié aux décideurs publics et privés www.decision-achats.fr

Présentation des projets récompensés par les Trophées 2022 de l'Achat Responsable



LAUREAT 2022

CATEGORIE « COMMANDE SOCIALEMENT RESPONSABLE »

Pour son Plan « 1 million d'Arbres pour La Réunion » le Département de La Réunion lance un marché public comprenant deux lots réservés

En juillet 2021, le Département a lancé son plan « 1 million d'arbres » dont l'ambition est d'apporter une réponse à trois grands enjeux majeurs de l'île :

- **Sauvegarder une biodiversité unique au monde**, en poursuivant et amplifiant les opérations de plantations en milieux naturels et en inversant, partout où cela est possible, la tendance à la perte de biodiversité,
- **Contribuer au développement du territoire et à la création de richesses fondées** sur la Nature en soutenant les activités économiques qui participent à la mise en œuvre du plan (notamment soutien à la production de plants et à la mise en œuvre de travaux de plantations et d'entretien),
- **Améliorer le cadre de vie des Réunionnais** au travers du volet intitulé « Bwa de Kartié », qui vise la plantation de micro-forêts dans les zones urbaines (espaces publics, friches urbaines, établissements scolaires...), afin de ramener au cœur des espaces urbains des espèces patrimoniales remarquables, dont certaines ont donné leur nom à des quartiers de La Réunion : bois de nêfles, bois d'olive, tan rouge...

Dans ce cadre un marché public a été lancé le 2 juillet 2021, comportant huit lots dont deux étaient des lots réservés. A travers ces 2 lots, la Collectivité départementale a fait le choix de soutenir les entreprises et établissements qui accompagnent les personnes éloignées de l'emploi ou les travailleurs en situation de handicap au moyen d'un marché réservé aux SIAE (structures d'insertion par l'activité économique) et ESAT (établissements ou services d'aide par le travail). **C'est le 1^{er} marché réservé initié par le Département.**

L'analyse des offres a permis d'attribuer chacun des lots à deux entreprises distinctes : attribution le 21 octobre 2021 puis notification le 21 décembre 2021, pour une durée de 24 mois, renouvelable une fois.

Les objectifs poursuivis

Le développement durable constitue un enjeu phare de la mandature actuelle du Conseil départemental, et ce même en matière de commande publique, d'où sa volonté d'élargir l'application des préoccupations sociales dans ses marchés :

- depuis 2022 tous les marchés comportent des critères de jugement des offres basés sur la performance en matière sociale par la proposition, par les candidats, d'un volume horaire d'heures d'insertion plus important que celui proposé dans les clauses du marché,
- l'inversion des phases d'analyse des offres et des candidatures : par une première analyse des offres, les candidats sont placés à égalité, sans considérations de capacités sociétales.

« Avec ce plan « 1 million d'Arbres pour La Réunion », le Département s'inscrit résolument dans la construction d'un futur durable, pour le territoire réunionnais et sa population tant sur les plans environnementaux que sociaux : l'opération 1 million d'arbres est typique de la démarche de la collectivité par le choix de réserver deux des huit lots prévus au marché. Par ce biais, le développement durable est appliqué dans sa globalité à ce projet. »

Un tel défi de plantation impose en amont de relever le défi lié à la production de ces espèces. Ainsi, pour répondre à l'objectif fixé, une stratégie originale et exemplaire a été développée autour de 4 axes dont chacun a été pensé et mis en œuvre pour répondre à la fois aux enjeux de **conservation de la biodiversité**, de **développement économique et du territoire** et d'**inclusion sociale** des personnes les plus éloignées de l'emploi. Le renforcement constant des politiques sociales de la collectivité est au cœur de cette stratégie :

1 - Production de plants en régie dans des pépinières départementales, l'effectif dédié étant composé de près de 70% de public en insertion.

2 - Achat de plants auprès du secteur privé dans le cadre d'un marché de fournitures de plants (pépinières privées).

Parallèlement à ce marché principal, le Département a également fait le choix de soutenir les entreprises et établissements qui accompagnent les personnes éloignées de l'emploi ou les travailleurs en situation de handicap, au moyen d'un marché réservé aux SIAE (structures d'insertion par l'activité économique), EA (Entreprises Adaptées) et ESAT (établissements ou services d'aide par le travail). **Il s'agit du 1er marché réservé initié par le Département, qui témoigne encore de l'exemplarité de la démarche.**

3 - Accompagnement des partenaires du plan « 1 million d'arbres » (Associations, Communes, EPA et EPIC) pour l'aménagement ou le confortement/réhabilitation d'unités de production végétale, au travers des dispositifs d'aide dédiés, visant à tendre à l'intégration d'un public en insertion à hauteur de 50% de l'effectif technique total.

4 - Organisation de la récolte et de la distribution des semences destinées à la production de plants au travers de la création d'une Banque de Semences Départementale.

Le suivi et le pilotage de la stratégie

➔ **Un marché inscrit dans le processus d'achat général de la collectivité**

Le présent marché répond aux exigences du Schéma départemental des achats responsables, qui veut ancrer davantage la commande publique départementale dans une logique de promotion de l'insertion par l'activité économique. Dans cette perspective, il est prévu de :

- **élargir l'usage des clauses d'insertion aux contrats de la commande publique** qui le permettent, en plus des marchés de travaux, en prenant naturellement en compte la technicité requise par ces achats.

- **prévoir un minimum de 40 000 heures d'insertion dans les marchés publics départementaux en 2022.** Cet objectif est déjà atteint, puisqu'au troisième trimestre 2022, 47 000 heures d'insertion ont été incluses dans les marchés.

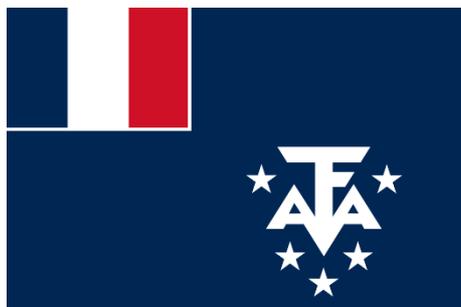
- **attribuer les marchés sur la base d'un critère social pondéré à 5%**, de manière à générer un effet d'entraînement amenant les entreprises candidates à présenter une offre dépassant le minimum d'heures d'insertion prévues au marché. La mise en œuvre de cette action a débuté au troisième trimestre 2022.

- **recourir aux marchés réservés de manière plus habituelle**, afin de permettre aux ESAT, aux entreprises adaptées, à celles qui relèvent de l'économie sociale et solidaire et aux SIAE, de bénéficier de la commande publique départementale. Ce marché s'inscrit dans ce cadre.

► Un marché pensé spécifiquement pour les réseaux concernés par les marchés réservés

Le succès de la démarche engagée, dans le cadre des marchés réservés, repose sur un achat mûrement pensé et préparé : un sourcing approfondi a été réalisé auprès des réseaux des filières d'insertion par l'activité économique (URSIAE, CRESS, ESAT) afin de calibrer les volumes de ces lots par rapport aux capacités des entreprises pouvant y candidater et d'éviter l'infructuosité.

Il en résulte que ces deux lots ont été réservés aux entreprises adaptées, aux ESAT et structures équivalentes et aux SIAE. Les lots ont ainsi été dimensionnés selon les capacités des différentes structures sourcées, dans le but d'obtenir un maximum d'offres.



LAUREAT 2022

CATEGORIE «COMMANDE ENVIRONNEMENTALEMENT RESPONSABLE »

**Terres Australes et Antarctiques Françaises met en oeuvre
une stratégie de biosécurité pour les achats destinés aux îles
australes et îles éparses**

Le premier enjeu de protection des écosystèmes des territoires des TAAF concerne la gestion des espèces exotiques. De nombreuses espèces ont été introduites par le passé et sont aujourd'hui des menaces majeures pour le maintien de la faune et de la flore native de ces îles. Aujourd'hui encore, mammifères, végétaux, insectes et microorganismes sont introduits involontairement via les vecteurs de transport.

Les projets d'achat, de par les volumes importants de fret, nécessitent des procédures spécifiques afin qu'ils ne soient pas à l'origine de nouvelles invasions biologiques.

Les Terres Australes et Antarctiques Françaises sont constituées des îles australes, des îles éparses et de la Terre Adélie. Son siège se situe depuis 2000 à Saint-Pierre de La Réunion.
Pour en savoir plus
<https://taaf.fr/>

La stratégie de biosécurité dans les TAAF

Les Terres australes françaises et leurs espaces maritimes sont des sanctuaires de biodiversité inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2019. En 2006, leur classement en réserve naturelle nationale (RNN) par décret interministériel est prononcé pour en assurer la conservation à long terme.

La stratégie de biosécurité* vise à sécuriser efficacement à terme ces Terres contre de nouvelles invasions biologiques et, en conséquence, à limiter les besoins en matière de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). **Cette stratégie a été validée le 13 mai 2022 après plusieurs mois de diagnostics et d'analyses réalisés par un chargé de mission biosécurité avec le concours de l'ensemble des directions des TAAF.**

* La biosécurité désigne l'ensemble des mesures préventives et réglementaires visant à réduire les risques d'introduction et de dissémination d'EEE dans les écosystèmes qui en sont exempts.

L'acte d'achat au service de la biosécurité

La commande publique se met au service de la biosécurité dans les TAAF sur plusieurs projets d'achats :

- **L'aménagement d'un hangar logistique répondant aux exigences biosécurité au Grand Port Maritime de La Réunion**, doté d'une zone de réception, d'une zone de décontamination et d'une zone de stockage hermétique pour le fret décontaminé ► Lancement d'une consultation en septembre 2022 pour la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre visant à concevoir l'aménagement du hangar et son extension, et d'assurer la direction de l'exécution des travaux futurs en 2023 jusqu'à la garantie de parfait achèvement en janvier 2024.

- **La prestation de transitaire, c'est-à-dire la réalisation d'opérations de transport et de transit** de matériels et ingrédients de toutes natures y compris dangereux et exceptionnels, véhicules et engins, et d'opérations de biosécurité pour le compte des TAAF jusqu'au et à partir du quai où est situé le navire ravitailleur le Marion Dufresne ➔ Lancement de la consultation en octobre 2022 pour un marché de 5 ans d'avril 2023 à avril 2028.
- **L'acquisition de différentes fournitures spécifiques dont un désinfectant pour assurer la mise en œuvre de certains protocoles de biosécurité** ➔ Un accord-cadre mono-attributaire a été conclu en juin 2022 pour 4 ans ; le titulaire doit fournir un désinfectant permettant de réduire le risque d'introduction de pathogènes dans les TAAF. La durée du marché permet de garantir des prix compétitifs, dégressifs en fonction de la quantité commandée et de sécuriser les approvisionnements.

La mise en œuvre du protocole PC35 de la stratégie Biosécurité

Dans chaque programme d'achat* à destination des TAAF, le service achat (DAAF) doit mettre en œuvre les dispositions du protocole PC35 de la stratégie Biosécurité, en vérifiant la présence de clauses contractuelles ou informatives adaptées aux enjeux de biosécurité de la prestation. La cellule Achat s'appuie pour ce faire sur l'accompagnement technique du chargé de biosécurité (DE) et du chargé technique et de planification environnementale (DST).

* Réalisation de travaux, prestations de service (techniques ou intellectuelles), fourniture de biens dans les districts austraux français par des intervenants extérieurs.



LAUREAT 2022

CATEGORIE « PERFORMANCE ET INNOVATION DE LA COMMANDE PUBLIQUE »

10 mesures CINOR pour soutenir la relation contractuelle avec les entreprises titulaires de marchés dans un contexte de flambée des prix des matières premières et de difficultés d'approvisionnement

Dans le contexte de flambée des prix de matière première et de difficultés d'approvisionnement dues à la crise mondiale, la CINOR s'est engagée, au titre de l'achat économique responsable, dans une démarche permettant de préserver le lien de confiance et de soutenir la relation contractuelle avec les opérateurs économiques dans le cadre de l'exécution des marchés. Elle a mis en place une série de 10 mesures dans les 3 étapes de la vie d'un marché (définition des besoins, passation, exécution) pour atténuer les effets des aléas économiques affectant le coût des matières premières, dans l'exécution des contrats publics et pour aider les entreprises à poursuivre l'exécution des contrats dont l'équilibre financier serait bouleversé par la dégradation des conditions économiques.

De nouvelles clauses sur les cas d'augmentation du prix, de substitution de matériaux, d'adaptation du régime des pénalités et des délais d'exécution, des conventions d'indemnisation, une procédure de traitement des factures... Ces 10 mesures sont présentées ici.

Au niveau de la définition des besoins

Mesure 1 ➔ Obligation de limiter le nombre de lots pouvant être attribué à un même candidat dès qu'un marché excède 2 lots. Cela permet de limiter les risques d'exécution et d'assurer une juste répartition de la commande publique entre Grande Entreprises et TPE /PME ; également de faire progresser la part en montant attribué aux PME. La CINOR est passé de 50 % en 2020 à 65 % en 2021.

Mesure 2 ➔ Mise en place de manière régulière des comités d'experts, en soumettant aux organisations professionnelles locales les problématiques de la CINOR. Le dernier comité d'experts organisé en 2022 avec les syndicats de transport sur un marché de transport scolaire à renouveler a permis de déboucher sur la rédaction d'une clause de préservation de l'emploi en cas de changement de titulaire.

Au niveau de la passation des marchés

Mesure 3 ➔ **Adaptation de la clause de révision des prix.** Dans les formules de révision des prix, il a été décidé de diminuer la part fixe à 15 % maximum pour les marchés de travaux et à 25 % pour les prestations de services et de fournitures.

Mesure 4 ➔ **Introduction de clauses de réexamen pour faire face à la crise ukrainienne,** pour se laisser une marge de manœuvre, et permettre aux entreprises de pouvoir continuer à exécuter le marché, en cas de difficulté pour des raisons extérieures au marché, et dûment justifiées.

Mesure 5 ➔ **Suppression de la clause butoir** qui empêche l'évolution du prix au-delà du butoir prévu, sans que le titulaire puisse s'y opposer.

Mesure 6 ➔ **Adaptation de la clause de sauvegarde** pour préserver à la fois les intérêts de l'acheteur public et ceux des entreprises ; cette clause permet de mettre fin au marché si les surcoûts excèdent 15 % en cours de marché. Contrairement à la clause classique emportant résiliation sans indemnité, la CINOR a prévu que cet arrêt du marché s'accompagne d'indemnités pour le titulaire.

Mesure 7 ➔ **Adaptation de la clause des pénalités de retard.** La clause de plafonnement des pénalités à 10 % du montant hors taxes du marché a été réintroduite, avec possibilité de non-application desdites pénalités en cas de circonstances particulières justifiées, comme le retard d'approvisionnement en raison de la crise ukrainienne ou le blocage important des fournitures dans un port maritime indépendant de la volonté du fournisseur.

Mesure 8 ➔ **Suppression du critère délai pour certains marchés.** Compte tenu des difficultés d'approvisionnement et du contexte d'incertitude caractérisant en particulier les marchés comportant des fournitures, le critère délai n'est plus un critère d'attribution. Des délais d'exécution plus longs sont fixés dans les marchés comme conditions d'exécutions.

Au niveau de l'exécution des marchés

Mesure 9 ➔ **Adoption de procédures internes de traitement des factures.** Afin de réduire les délais de paiement pour le ramener à son niveau réglementaire, les procédures internes de traitement des factures ont été modifiées, notamment en fixant le délai de traitement des factures accordé à chaque acteur de la chaîne, ainsi que par la mise en place de tableaux de bord de suivi mensuel des délais de paiement.

Mesure 10 ➔ **Mise en place de conventions d'indemnisation des charges extracontractuelles engendrées.**

Plusieurs fournisseurs ont signalé que des marchés de fournitures les liant à la CINOR ne pouvaient plus être honorés par le simple jeu des clauses du marché. En effet, avec l'augmentation sans précédent du coût des matières premières, et des coûts d'acheminement, les fournisseurs se trouvent en grande difficulté pour exécuter leur marché dans des conditions financières acceptables, la formule de révision des prix ne permettant pas d'absorber l'envolée des coûts.

Pour éviter la résiliation des marchés, des conventions d'indemnisation ont été mises en place au titre de la théorie de l'imprévision, en respectant les conditions de recours à cette théorie. Ces conventions ont été coconstruites avec les entreprises concernées et les directions opérationnelles pour permettre de sauver le lien contractuel, avec une prise en charge par la CINOR d'une partie importante du déficit résultant des charges dites extracontractuelles.

Le calendrier de réalisation de ces mesures

En ce qui concerne les conventions d'indemnisation, l'instruction des demandes a débuté au mois d'avril 2022 et se poursuivra jusqu'à épuisement des besoins. Les autres mesures ont été intégrées aux marchés lancés depuis le mois de juin 2022. Ces actions se poursuivront en 2023. Les procédures internes concernant le traitement des factures ont été mises en place en 2022, et se poursuivront en 2023.

Les résultats attendus ou obtenus

En ce qui concerne les mesures 1 à 8 :

- Nombre prévisionnel de marchés ou lots concernés par ces mesures (entre avril et septembre 2022) : 117.

- Nombre prévisionnel de marchés ou lots concernés par ces mesures en 2023 : tous les marchés et lots seront concernés par ces mesures (soit 200 environ).

La mesure 9 (pour réduire délai global de paiement) : le délai moyen global de paiement est actuellement de 37 jours. Il est prévu de le ramener à 33 jours maximum pour toutes les factures d'ici décembre 2022, avec l'objectif de ramener ce délai moyen à 30 jours maximum en 2023.

La mesure 10 : une convention a été signée à ce jour pour la fourniture des composés de traitement des sulfures. D'autres conventions sont en instruction et la CINOR examinera toutes les demandes formulées en ce sens.

A propos de la Maison de l'emploi du Nord de La Réunion <https://www.mden-reunion.fr>

Depuis plus de 15 ans, la Maison de l'Emploi du Nord de La Réunion participe grandement à :

- La cohésion sociale et à l'équilibre du tissu social,
- La dynamisation et à l'animation du territoire au plus près des acteurs socio-économiques et des personnes à la recherche d'un emploi ou d'une évolution professionnelle,
- L'anticipation des mutations économiques et à la gestion territoriale des emplois et des compétences,
- La fédération des acteurs de la formation et de l'emploi.

La Maison de l'Emploi du Nord est l'expression des politiques territoriales de proximité de l'insertion et de l'emploi. Elle concourt fortement à l'attractivité des territoires. Elle participe au développement de l'emploi et apporte un service de qualité aux entreprises. Elle est un outil souple et réactif, sur lequel les élus peuvent s'appuyer afin de développer des actions spécifiques et adaptées au territoire.

A propos du Haut Conseil de la Commande Publique de La Réunion <http://www.reunion.gouv.fr> (onglet « Politiques publiques »)

Créé en 2010 par le Préfet de La Réunion Michel Lalande et présidé par l'ancienne ministre Margie Sudre, le HCCP avait alors la triple mission de travailler sur : travailler sur les aspects programmatiques de la commande publique, sur la formation des acteurs de la commande publique (acheteurs et entreprises) et sur les aspects liés à l'environnement des affaires (mesures sociales, offres anormalement basses...). En 2019, la Ministre des Outre-Mer Annick Girardin et le Préfet de La Réunion Jacques Billant ont souhaité renouveler la dynamique des missions du HCCP avec une nouvelle présidence confiée à Dominique Vienne.

Le Haut Conseil de la Commande Publique est un réseau de plus de 450 acteurs publics/privés (issus de 183 organismes) engagés dans la commande publique responsable et durable, réunis pour partager et mutualiser les bonnes pratiques et les connaissances. Son objectif : permettre aux acteurs d'accéder à des outils et des compétences qui favorisent la mise en œuvre d'une commande publique responsable. Sa mission principale est d'instaurer un espace de dialogue et d'intelligence territoriale pour connecter les différentes sphères de la commande publique : donneurs d'ordres publics et privés, élus, organisations professionnelles et syndicales, opérateurs et partenaires, administrations, communauté citoyenne.

Contacts Presse

Pour les médias réunionnais Raphaël Serrier (MDEN), rserrier@mden-reunion.fr, 06 92 23 61 50

Pour les médias nationaux Véronique Massé (agence Isée), v.masse@isee-communication.fr 06 23 92 26 35